

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 octobre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2024

Présents : 11

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 9

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Marc FIDEL, Bernard VINCHES

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

**Représentés:** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Josian CABROL par Jacques SOULIGNAC, Audrey IMBERT par Jean ARCAS, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Pierre MATHIEU par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR par Francis BOUTES, Alain MOULY par Jean ARCAS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL

**Absents:**

**Objet: Mobilité : Approbation du projet de Plan de Mobilité Simplifié du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé en mars 2023 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle des quatre Communautés de communes. Ce projet, soutenu par l'ADEME et la Région Occitanie, a pour objectif de définir une stratégie globale de mobilité durable et d'identifier des solutions de mobilités adaptées aux enjeux du territoire.

Après plus de 18 mois de travaux et de concertation pluri-acteurs, le plan de mobilité aboutit à la production des livrables suivants :

- Un diagnostic de mobilité au regard des caractéristiques du territoire et des offres de mobilité existantes
- Un cadre stratégique constitué de 4 axes, 8 objectifs stratégiques et 16 objectifs opérationnels pour répondre aux enjeux d'une mobilité écologique, attractive et solidaire :
  - o Axe 1 : Une offre de transport en commun structurante
  - o Axe 2 : Une mobilité inclusive et solidaire
  - o Axe 3 : Une mobilité durable et décarbonée
  - o Axe 4 : Une offre de mobilité attractive et dynamisée
- Un programme d'actions prévisionnel et évolutif qui regroupe 52 actions envisagées par une diversité de porteurs institutionnels et associatifs.

L'ensemble a été conduit en partenariat étroit avec les quatre Communautés de communes via leurs référents mobilité et a été approuvé par le COPIL du Plan de Mobilité Simplifié qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à Saint-Chinian. Diagnostic, cadre stratégique et programme d'actions prévisionnels sont disponibles en ligne sur le site du Pays Haut Languedoc et Vignobles : <https://www.payshlv.com/ressources/> - onglet Mobilité.

Cette planification permettra notamment d'alimenter le futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre la Région Occitanie et les acteurs du bassin de mobilité du biterrois auquel sont rattachées les communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ces contrats, pilotés par la Région en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, ont vocation à définir les actions communes à déployer localement et les modalités de coordination entre les acteurs d'un bassin de mobilité.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles en tant que pilote du Plan de Mobilité Simplifié et référent mobilité pour le territoire sera chargé d'animer un comité technique avec les partenaires et les référents mobilité des EPCI et d'un Comité de pilotage avec les élus référents et Présidents des EPCI.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin :

- d'approuver le Plan de Mobilité Simplifié du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le Plan de Mobilité Simplifié du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 octobre 2024

Le Président,

Jean ARCAS

